



2016

**Rapport d'activité
des services
de l'État dans l'Ain**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AIN

4

» Economie / emploi

- fonds de soutien économique
- apprentissage et emplois aidés
- agriculture

6

» Cohésion sociale

- migrants
- hébergement et habitat
- politique de la ville
- rénovation urbaine
- accessibilité
- lutte contre les discriminations
- service civique et insertion
- culture et mémoire

7

» Développement des territoires

- logement
- intercommunalité
- maisons de services au public
- dotations et subventions
- environnement et transition énergétique

8

» Sécurités

- terrorisme et radicalisation
- délinquance de droit commun
- sécurité et défense civiles
- sécurité routière
- sécurité sanitaire

22

» Modernisation de l'action publique

- plan préfetures nouvelle génération

Le mot du préfet



La présentation annuelle du rapport d'activité des services de l'État témoigne de la robustesse du partenariat entre l'État et les collectivités locales.

Destiné à présenter les éléments saillants de la déclinaison territoriale des grandes politiques publiques sur une année, ce rapport s'articule autour des quatre grandes missions de l'État dans le département : soutien à l'activité et à l'emploi, cohésion sociale, développement harmonieux et solidaire du territoire et sécurité sous ses multiples formes.

En matière économique, le soutien à l'emploi s'est appuyé sur le développement des contrats uniques d'insertion, des emplois d'avenir et de l'apprentissage. En parallèle, des fonds ont été engagés pour soutenir la croissance et revitaliser des entreprises en difficulté.

La cohésion sociale et la solidarité ont représenté des défis importants en 2016, que les collectivités locales ont contribué à relever. Hébergement d'urgence, habitat social et durable, accueil des demandeurs d'asile sont autant d'enjeux du vivre ensemble pour lesquels l'État apporte une contribution substantielle.

L'aménagement et le développement du territoire s'inscrivent dans une démarche partenariale de long terme et bénéficient de financements importants relayés notamment par le fonds de soutien à l'investissement local ou la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Enfin, les problématiques sécuritaires mettent l'État au centre du dispositif de protection des populations contre les actes malveillants, la délinquance de droit commun ou les dangers sanitaires.

Au plus près des citoyens, l'État n'assume pas seul les missions qui lui sont confiées. Gage d'efficacité et de cohérence au service de l'intérêt général, il travaille en partenariat étroit avec les acteurs institutionnels et socioprofessionnels du département et en particulier les collectivités territoriales.

Les défis en 2016 étaient nombreux ; ceux de 2017 le sont encore. Les services de l'État sont prêts à les relever au quotidien ■

Le préfet de l'Ain

Arnaud COCHET

Le fonds départemental de revitalisation, un soutien aux très petites, petites et moyennes entreprises

La loi du 18 janvier 2005 de programmation de la cohésion sociale a créé, à la charge des entreprises les plus importantes, une obligation de revitalisation des territoires, dès lors qu'elles procèdent à plus de dix licenciements économiques dans une même période de trente jours ■

Sous l'autorité du préfet, a été créé en juin 2016 le fonds de revitalisation départemental, permettant de débloquer des prêts d'honneur au profit de dirigeants de très petites entreprises ou des petites et moyennes entreprises, afin de leur permettre de développer ou sécuriser l'emploi dans leur entreprise.

De façon concrète, la convention de revitalisation, signée entre le préfet et l'entreprise, prévoit le financement d'actions en faveur de la création d'emplois ou d'activité sur le territoire concerné.



Remise de chèques aux premières entreprises financées par le FDR

Le département de l'Ain a malheureusement eu à connaître ces dernières années plusieurs plans sociaux, donnant lieu à revitalisation. Il a paru pertinent qu'une partie de ces fonds puisse être fléchée vers des entreprises exprimant des difficultés d'accès au financement bancaire.

Ce prêt d'honneur est au plus égal à 50 000 €, remboursable sur cinq ans au plus, à taux zéro. Il permet de débloquer l'accès aux prêts bancaires et peut intervenir concurremment à la banque publique d'investissement.

La gestion du FDR a été confiée à l'association Centre Ain Initiative (CAI), membre du réseau France Active, en charge du soutien et du financement de la création et reprise d'entreprises.

Le CAI est chargé du recensement et de l'instruction des dossiers, ensuite soumis, pour décision, à l'avis d'une commission présidée par le préfet ■



Signature du protocole avec le président du CAI

Depuis la création du fonds départemental de revitalisation (FDR), sept chefs d'entreprise ont bénéficié de prêts d'honneur, pour un montant total d'environ 250 000€, qui ont permis de lever des prêts bancaires avec un effet levier en moyenne supérieur à cinq. Plus d'un million d'euros a été ainsi débloqué.

Apprentissage et dispositifs en faveur de l'emploi : acquérir une formation professionnelle pour accéder durablement à l'emploi



Présentation de la «garantie jeune» au centre de formation des apprentis du Bâtiment de Bourg-en-Bresse

CONTRATS UNIQUES D'INSERTION

En 2016, la prescription a été dynamique. Pour le secteur marchand, 581 «contrats initiative emploi» ont été prescrits, ce qui représente un taux de réalisation bien supérieur à l'objectif fixé pour notre département. Pour le secteur non marchand, ont été enregistrés 1 813 contrats d'accompagnement à l'emploi, ce qui est légèrement supérieur à notre objectif.

EMPLOIS D'AVENIR

495 jeunes peu qualifiés, qui ont pu bénéficier d'un premier accès à l'emploi. En 2016, 57% des jeunes sortant de ce dispositif ont pu accéder à l'emploi durable (contrat à durée indéterminée ou déterminée de plus de 6 mois) ou à une formation.

APPRENTISSAGE

Après une baisse constante depuis 2013, le nombre de contrats enregistrés en 2016 dans l'Ain s'élève à 2 840 et se stabilise par rapport à 2015.

Les deux secteurs les plus porteurs sont :

- ▀ le bâtiment (19%),
- ▀ l'agroalimentaire (11%).



L'État s'est particulièrement engagé dans le soutien à l'apprentissage via deux dispositifs spécifiques

▀ La plateforme alternance sécurisée résulte de l'initiative des acteurs locaux. Elle vise à promouvoir l'apprentissage auprès des entreprises, des familles et des jeunes. Portée par la Chambre de métiers et de l'artisanat, cette plateforme permet de diffuser sur un site internet, les offres des entreprises et toutes les informations utiles. Elle a également pour objectif de sécuriser les parcours, grâce à un travail en réseau des acteurs de l'apprentissage.

▀ Le parcours réussite apprentissage, déclinaison d'un dispositif régional, a permis d'orienter des jeunes éloignés de l'emploi et résidant en quartier politique de la ville, pour une entrée en apprentissage à la rentrée 2016.

Dans ce cadre, deux projets permettant d'aller chercher des jeunes très éloignés de l'apprentissage ont été menés en lien avec la chambre de commerce et d'industrie, et de la chambre de métiers et de l'artisanat, en faveur de 80 jeunes. Sur le territoire d'Ambérieu-en-Bugey et de Saint-Rambert-en-Bugey, douze jeunes ont bénéficié de ce dispositif en partenariat avec Agefos PME, organisme paritaire agréé par les pouvoirs publics pour la gestion des fonds de la formation professionnelle ■



L'agriculture dans l'Ain, un secteur en difficulté qui bénéficie du soutien de l'État

Quelques chiffres

Selon les dernières estimations de l'Insee fin 2015, l'emploi agricole pèse 2,4% du total dans l'Ain (2,1% en moyenne régionale), soit environ 5 200 personnes. Près de 40% d'entre elles est salarié (environ 30% en moyenne régionale).

Les établissements agricoles sont majoritairement des exploitations agricoles gérées en nom personnel (60%). La plus grande partie n'emploie pas de personnel ou alors de façon très occasionnelle.

Les surfaces agricoles occupent 56% de la surface départementale et 35% la forêt ■



Visite d'un groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)

L'agriculture traverse une crise historique liée à la surproduction, aux prix bas et à de mauvaises conditions climatiques

Dans ce contexte, L'État a animé deux cellules départementales d'urgence, qui ont permis d'être à l'écoute des professionnels agricoles, d'identifier les difficultés des filières, de les consulter ou de les informer sur les aides conjoncturelles mobilisables ■



Plusieurs dispositifs spécifiques ont permis d'apporter de la trésorerie aux exploitations

- prise en charge des intérêts et des coûts de restructuration des prêts professionnels ou de la garantie bancaire,
- 950 805 euros d'allègement de charges financières mis en paiement,
- plus d'un million d'euros mobilisé au titre du régime des calamités agricoles. L'État a indemnisé les pertes de fourrages dues à la sécheresse de 2015.

L'État soutient financièrement l'installation des jeunes agriculteurs

Ces aides visent à favoriser la viabilité économique des projets d'installation des jeunes. Plus d'un million d'euros d'aides nationales et européennes est versé annuellement pour aider les projets d'une cinquantaine de jeunes dans le département.

Afin de les aider à pérenniser leur entreprise, des majorations d'aides sont appliquées sur des dispositifs de financement, notamment pour les projets de modernisation des exploitations agricoles ou les aides découplées de la politique agricole commune (PAC) dans le cadre du programme national «jeune agriculteur» ■

L'État veille sur la forêt en conciliant ses rôles économique, environnemental et social

avec la mise en œuvre des nouvelles mesures compensatoires au défrichement.

Le fonds stratégique de la forêt et du bois sert à financer des investissements, de la recherche et du développement ■

Aides de la politique agricole commune :

- 68 millions d'euros de crédits européens,
- 3 000 bénéficiaires.

Un accueil et un accompagnement des migrants adaptés aux enjeux du département

La fin de l'année 2016 a été marquée par deux défis majeurs, l'augmentation significative des arrivées de demandeurs d'asile dans le département, cumulée à une augmentation du délai de convocation devant le guichet unique des demandeurs d'asile situé à Lyon ■

Au total la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile dans l'Ain, gérée par l'association Alfa3A, a accueilli 827 personnes en 2016, très majoritairement originaires d'Albanie ou du Kosovo. Ces flux sont en augmentation de 28% par rapport à 2015. La composition des arrivants est essentiellement familiale.



Réunion de travail à la direction départementale de la cohésion sociale



Ouverture d'un centre d'accueil d'urgence au gymnase de Péronnas

En 2016, le dispositif d'hébergement a fonctionné avec 388 places en centre d'accueil des demandeurs d'asile et 725 places en dispositif d'urgence pour les demandeurs d'asile.

10 752 nuitées d'hôtels ont permis la mise à l'abri des personnes présentant des critères de vulnérabilité (familles avec enfants de moins de dix ans, femmes enceintes, personnes handicapées), dans l'attente de leur rendez-vous de demande d'asile ■

L'ensemble du dispositif s'est trouvé saturé à l'automne. Les services de l'État ont donc collectivement travaillé au développement des capacités d'accueil par l'ouverture :

- d'un site temporaire à Châtillon-en-Michaille et l'extension d'un site à Dortan, qui ont permis la mise à l'abri par Alfa3A de 75 occupants d'un squat qui s'était constitué à Bourg-en-Bresse,
- de deux centres d'accueil et d'orientation, dont la gestion a également été confiée à Alfa3A. L'établissement ouvert à Bellignat a permis d'accueillir 50 adultes essentiellement en provenance de Calais et de Grande-Synthe, tandis que l'établissement ouvert à Bourg-en-Bresse sur le site de l'association professionnelle pour la formation des adultes recevait près de 50 mineurs.

Du point de vue financier l'effort budgétaire consenti par l'État pour la mise à l'abri et l'hébergement des demandeurs d'asile et réfugiés s'est élevé à 6 365 370 € ■

En 2016

827

demandeurs
d'asile
accueillis

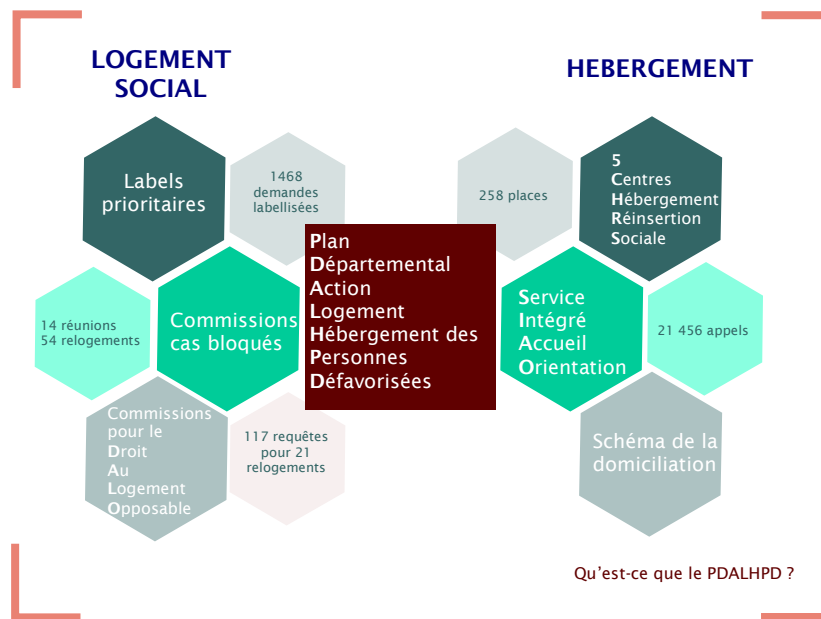
+28%

du flux des
demandeurs
d'asile

10 752

nuitées d'hôtel
pour les
personnes
vulnérables

Définition d'une politique départementale cohérente en matière d'hébergement et d'habitat



Validé fin 2016, le cinquième plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) a été préparé conjointement avec le Conseil départemental et couvre la période 2016-2022.

Ce plan comprend les mesures destinées à permettre aux personnes et aux familles défavorisées l'accès à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir en disposant de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques. Elles doivent pouvoir également bénéficier, le temps nécessaire, d'un accompagnement correspondant à leurs besoins ■

S'agissant du dispositif d'hébergement, 258 places ont été maintenues et réparties dans cinq centres d'hébergement et de réinsertion sociale à Bourg-en-Bresse, Gex, Yonnax, Bellegarde-sur-Valserine et Ambérieu-en-Bugey.

Le service intégré d'accueil et d'orientation a confirmé sa montée en charge avec le traitement de 21 456 appels.

La finalisation du schéma de la domiciliation, s'inscrivant dans le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté en septembre, a permis de renforcer les droits des personnes sans domicile stable ■

L'effort financier consenti par l'État pour la veille sociale, l'hébergement et l'accompagnement social, notamment vers le logement intermédiaire, s'est élevé à 6 918 777 €.

S'agissant du volet logement social, le PDALHPD s'appuie sur trois outils majeurs permettant de mobiliser la réserve préfectorale composée de près de 8 000 logements :

- ▮ l'attribution de labels prioritaires : 1 468 demandes labellisées,
- ▮ les commissions cas bloqués : 14 réunions ayant abouti à 54 relogements,
- ▮ la commission pour le droit au logement opposable : 117 requêtes enregistrées ayant abouti à 21 relogements.

Parallèlement au chantier du plan départemental, deux missions essentielles ont été accomplies :

- ▮ l'accompagnement des établissements publics intercommunaux concernés par la mise en place d'une conférence intercommunale du logement et d'un plan partenarial de gestion de la demande,
- ▮ la poursuite de la médiation pour l'accueil des gens du voyage et l'accession à un habitat adapté ■

La politique de la ville : réduire les écarts de développement au sein des villes, restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et améliorer les conditions de vie de leurs habitants

Dans l'Ain : sept contrats de ville (Bourg-en-Bresse, Oyonnax et Bellignat, Belley, Ambérieu-en-Bugey, Montluel, St-Genis-Pouilly, Ferney-Voltaire) pour neuf quartiers prioritaires de la politique de la ville et 19 720 habitants.

L'engagement financier de l'État est important. Il s'élève à 837 185 € sur des crédits spécifiques, qui s'ajoutent à la mobilisation de crédits de droit commun.

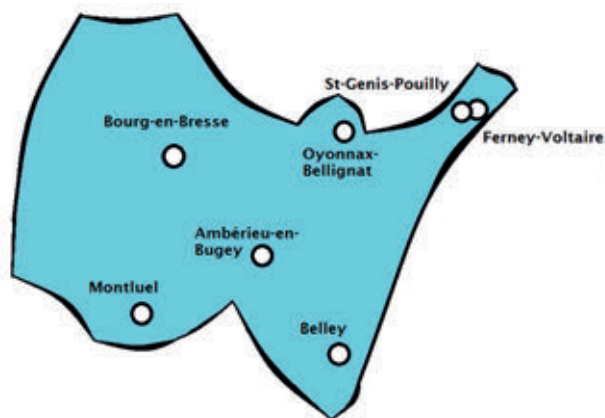
Les contrats de ville, signés pour la période 2015-2020, sont impulsés et co-pilotés par l'État avec les maires et les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale. Ils s'inscrivent dans le cadre d'un projet de territoire intercommunal et partenarial visant à réduire les écarts de développement entre quartier prioritaire et unité urbaine, et à améliorer les conditions de vie des habitants.

Les orientations stratégiques se déclinent dans des axes transversaux :

- égalité femme/homme,
- jeunesse,
- lutte contre les discriminations,
- participation des habitants,
- valeurs de la République

s'intégrant dans les trois piliers des contrats de ville :

- cohésion sociale,
- cadre de vie et renouvellement urbain,
- développement de l'activité économique et de l'emploi.

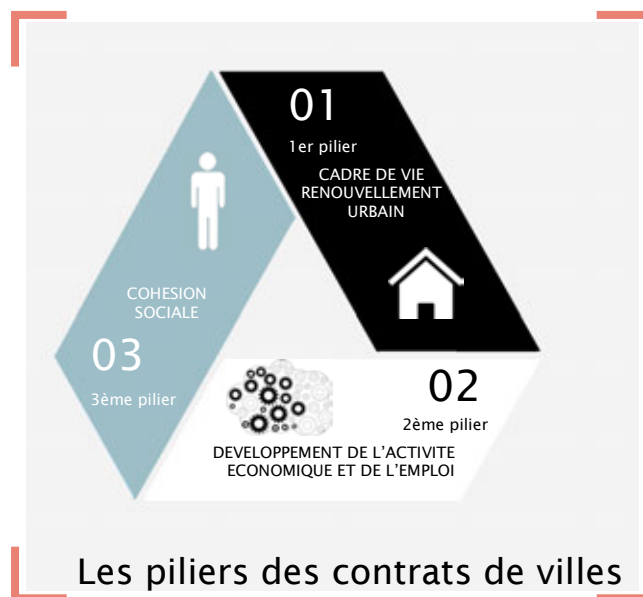


Les sept contrats de ville de l'Ain

Les processus développés dans le cadre des contrats de ville reposent sur la notion dynamique de parcours d'accès à la citoyenneté, l'emploi, l'éducation, la santé entre autres.

L'État veille à la réalisation d'annexes aux contrats de ville portant, d'une part, sur la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme et, d'autre part, sur la prévention de la radicalisation.

Il réalise des formations-actions «laïcité et valeurs de la République» et «prévention de la radicalisation» à l'attention des acteurs territoriaux pour les amener à partager les connaissances et les outils, et également à travailler en réseau sur ces questions essentielles ■



Les piliers des contrats de villes

L'État soutient activement la constitution et la formation-action des conseils citoyens créés dans chaque quartier prioritaire. Il s'agit de donner aux conseils citoyens un vrai «pouvoir d'agir» et de les amener progressivement à fonctionner de manière autonome.

La poursuite des orientations stratégiques des contrats de ville jusqu'en 2020 s'appuiera sur l'évaluation à mi-parcours qui s'engage dès cette année.



La rénovation urbaine inscrit les quartiers sélectionnés dans une nouvelle dynamique territoriale et sociale

La direction départementale des territoires a accompagné les porteurs de projet dans la rédaction d'un protocole de préfiguration qui précise le programme d'études et les modalités d'association des partenaires et des habitants.

Les protocoles ont été signés à l'automne 2016.

L'ANRU a apporté à ce stade un financement de 300 000 € pour l'ingénierie des projets d'intérêt régional. S'agissant du site d'Oyonnax, 3 045 903 € ont été consacrés aux études et à la démolition des trois tours de La Forge.

En 2017, les études pour chaque site se poursuivront et devraient permettre de présenter une convention pluriannuelle des travaux en 2018 ■



Rénovation urbaine : quartier du Levant à Ferney-Voltaire

Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain, quatre sites ont été sélectionnés par l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) :

▮ Bellignat, quartier «Le Pré des Saules»,

▮ Ambérieu-en-Bugey, quartier «Les Courbes de l'Albarine»,

▮ Bourg-en-Bresse, quartier «Le Pont des Chèvres»,

▮ Oyonnax, quartier «La Plaine-La Forge».



L'accessibilité des lieux publics est devenue un enjeu essentiel pour notre société

L'année 2016 a été marquée par la poursuite du dépôt des agendas d'accessibilité programmés (Ad'AP) et des attestations d'accessibilité représentant plus du double d'une année traditionnelle.

Un Ad'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité, en contrepartie de la levée des risques de sanction ■

Ainsi, au 31 décembre 2016, étaient recensés :

▮ 4 278 établissements recevant du public déclarés accessibles,

▮ 3 666 établissements engagés dans la programmation de la mise en accessibilité mobilisant 118 200 000 € dans les prochaines années,

▮ 23 865 000 € nécessaires à la mise en accessibilité des transports ■

Grâce à une communication renforcée auprès des communes retardataires, le département de l'Ain est l'un des rares départements français à compter 100 % des communes engagées dans le dispositif.



Mise en accessibilité des salons de la préfecture et du Conseil départemental

L'année 2017 sera marquée par la transmission et l'analyse des premiers bilans à un an, point d'étape nécessaire à la bonne exécution des engagements et par la mise en place, si nécessaire, des sanctions administratives et financières à l'encontre des gestionnaires toujours en défaut ■

Lutte contre les discriminations : tous unis contre la haine

**STOP
DISCRIMINATION**



Le comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (CORA) est chargé de mettre en œuvre la politique départementale de prévention et de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, et les discriminations.

Le comité de sélection a soutenu un appel à projet national intitulé «Mobilisés contre le racisme et l'antisémitisme». Cela a permis l'adoption et le financement par la direction interministérielle de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie de trois actions fortes autour de la mémoire de la Shoah, l'État de droit et les mémoires de l'immigration. La politique départementale impulsée par le CORA se décline territorialement en plans d'actions opérationnels adossés aux contrats de ville.

Une politique volontariste

Dans le cadre de sa politique d'intégration des étrangers résidant régulièrement sur le territoire français, l'État finance en priorité les missions de deux agents de développement local pour l'intégration. Pour favoriser l'intégration des populations immigrées, ils effectuent, en lien avec les acteurs territoriaux, des missions de médiation sociale et d'expertise dans plusieurs domaines :

- accès aux droits,
- santé des migrants,
- vivre ensemble,
- laïcité,
- valeurs de la République.

L'État soutient également les actions socio-linguistiques, car il ne saurait y avoir d'accès à la citoyenneté, avec les droits et devoirs qui s'y attachent, sans maîtrise de la langue. Il développe enfin des actions d'intégration destinées à des «publics-cibles» vulnérables sur des territoires défavorisés.



Le principe de parité étendu à de nombreux domaines

En matière d'égalité femme/homme, outre les travaux engagés sur l'accueil du jeune enfant pour les familles à faible revenu et en difficulté d'insertion professionnelle, l'État se mobilise pour l'égalité entre les filles et les garçons dans le système éducatif, la création d'entreprise ou encore la mixité dans les emplois. De nombreuses actions ont été également engagées dans la lutte contre les violences intra-familiales, le déploiement d'intervenants sociaux en gendarmerie ou commissariat ou encore la mise en place d'un groupe opérationnel dédié ■

**Le parcours personnalisé
d'intégration républicaine**

Le service civique : redonner la priorité à la jeunesse

L'État a intensifié la montée en charge du service civique. Dans l'Ain, 248 jeunes ont réalisé un service civique.

Différentes actions de promotion et de coordination ont été conduites dans le département :

- un « forum service civique dating » organisé au bureau d'information de la jeunesse de Bourg-en-Bresse rassemblant 70 participants,
- un séminaire d'actualité sur le service civique dans les collectivités territoriales, co-organisé avec le centre national de la fonction publique territoriale,
- une réunion d'information pour favoriser le déploiement des grands programmes nationaux du service civique.



Le développement qualitatif du service civique passe par une montée en compétences des tuteurs chargés de l'accompagnement des volontaires. Six journées de formation ont été programmées avec le groupement solidaire Unis Cité – la ligue de l'enseignement, dans le département.

L'Ain continue de proposer un service civique accessible à tous, notamment aux jeunes en situation de décrochage scolaire. Un programme spécifique porté à Bellignat par l'association Sport et Métiers 01 a ainsi permis à vingt jeunes de s'engager dans le service civique. L'association Unis Cité a travaillé sur la reconduction de deux programmes BOOSTER, également destinés aux jeunes en situation de décrochage scolaire, d'ici la rentrée 2017/2018 ■

Le travail de mémoire, un devoir porté par l'État en lien avec des établissements scolaires, des associations et des collectivités locales

Deux projets labellisés par la mission du centenaire de la première guerre mondiale :

- « Un village Bressan », spectacle son et lumière réalisé par l'association « Les amis du Sougey » de Montrevél-en-Bresse,
- l'exposition « Tournassoud, un commandant photographe, 1866-1951 » réalisée par le musée départemental de la Bresse – Domaine des Planons.

Quatorze projets consistant notamment en la réalisation d'expositions, de voyages pédagogiques, de spectacles, de parcours de mémoire ont été accompagnés par l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) pour un montant de 16 325€.

Le service a commémoré le centenaire de la création de l'office des mutilés et réformés (en 1916) au travers d'une manifestation interdépartementale organisée à Belley. Cette manifestation, rassemblant près de 550 personnes, a été présidée par Mme Pascale Prévairault, sous-préfète de l'arrondissement de Belley, en présence de Mme Rose-Marie Antoine, directrice générale de l'ONACVG.



Cérémonie de commémoration

L'ONACVG apporte son soutien moral et matériel aux anciens combattants, pupilles de la Nation, veuves d'anciens combattants, harkis, victimes d'actes de terrorisme

- 357 cartes du combattant et titres de reconnaissance de la Nation attribués en 2016,
 - suivi des dossiers de pensions militaires d'invalidité,
 - 196 500 € d'aides financières attribués au titre de la solidarité, ce qui correspond à un total de 283 aides.
- Ces aides ont pour motifs principaux de pallier les difficultés financières passagères ou chroniques, le maintien à domicile, les frais médicaux, les frais d'obsèques ■



Déplacement de Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, à la maison d'Izieu le 15 janvier 2016

Démocratiser l'accès à la culture, une volonté politique

L'effort financier de l'État

2 M€ de subventions alloués par la direction régionale des affaires culturelles :

- patrimoine : 560 964 €,
- démocratisation culturelle : 805 710 €,
- création : 659 000 €,
- industries culturelles : 22 500 €.

De nombreuses actions de **restauration de monuments historiques** ont été engagées :

- château des Allymes à Ambérieu-en-Bugey,
- chapelle du lycée Lalande à Bourg-en-Bresse,
- cathédrale de Belley,
- poype de Villars-les-Dombes,
- abbayes de Brou et d'Ambronay.

Pays d'art et d'histoire de Trévoux Saône vallée

Le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, équipement de grande qualité dans sa conception et sa réalisation (architecte Vurpas), a reçu en 2016 un second prix ex-aequo du concours «Patrimoines pour tous», décerné par le ministère de la culture à des équipements patrimoniaux pour la qualité de leur accessibilité et de la médiation proposée aux personnes en situation de handicap.

L'État a accompagné des expositions, des acquisitions et des restaurations d'œuvres à hauteur de 33 000 € dans les musées d'Oyonnax, de Bourg-en-Bresse, et les quatre musées gérés par le Département ■

En matière de soutien à la création artistique, l'État a accompagné les principaux lieux de création et de diffusion du spectacle vivant dans l'Ain : le théâtre de Bourg-en-Bresse, labellisé scène conventionnée (92 000 €), la Tannerie, scène de musiques actuelles (86 000 €),

le festival d'Ambronay (318 000 €). De même, des compagnies indépendantes ont été soutenues : ensemble Cappella Mediterranea, l'Arbre à Canaps, Résonance contemporaine ■

Démocratisation culturelle

Trois conventions « territoires prioritaires » ont été signées par trois communautés de communes :

- Saint Trivier-de-Courtes avec l'agglomération de Bourg-en-Bresse,
- le Valromey avec la communauté de communes Bugey Sud,
- l'Albarine avec la communauté de communes Plaine de l'Ain.

La ville d'Oyonnax a signé un «pacte culturel», dispositif initié par le ministère de la culture en vue de garantir pendant trois ans les engagements financiers.

Par ailleurs, l'État soutient le mémorial des enfants d'Izieu et l'ensemble des actions mémorielles initiées (415 000 €) ■

Développement des territoires

Logement : partager une politique départementale cohérente à travers un diagnostic et des orientations communes

En 2016, l'étude du nouveau plan départemental de l'habitat 2017-2022 a été lancée.

Copiloté par l'État et le Conseil départemental, il est destiné à coordonner les politiques de l'habitat dans le département et a pour objectif de faciliter l'élaboration des documents de planification et de programmation des territoires.

La direction départementale des territoires a souligné les difficultés de mise en œuvre des actions inscrites dans les plans locaux de l'habitat de quatre intercommunalités, après qu'elles aient réalisé leur bilan intermédiaire.

L'État a accompagné les communes déficitaires et carencées. Les deux contrats de mixité établis avec les communes de Thoiry et de Reyrieux ont contribué à une meilleure prise en compte de cet enjeu lors de l'élaboration des documents de planification.

Ce plan a également vocation à définir les pistes de travail permettant aux communes soumises à la loi «Solidarité renouvellement urbain» d'atteindre les objectifs de production de logements sociaux ■

En 2017, la direction poursuit ses missions de contrôle du respect des objectifs de production. Ses services assistent les communes et leurs établissements publics de coopération intercommunale pour prévenir ou résorber les déficits.

Les mesures en faveur de la ruralité

Une belle dynamique dans le département

En 2016, le préfet de l'Ain a installé le comité départemental de suivi des mesures en faveur des territoires ruraux.

Ce comité a pour objet de suivre la mise en œuvre des mesures adoptées lors des comités interministériels aux ruralités, notamment le développement des maisons de santé pluriprofessionnelles, la signature des contrats favorisant l'installation de jeunes médecins, le déploiement du très haut débit, l'accompagnement des communes rurales dans leurs projets éducatifs territoriaux.



Comité départemental de suivi des mesures ruralités dans l'Ain

De nombreux projets ont été créés dans l'Ain avec l'ouverture de dix maisons de services au public (MSAP) :

- 4 sont portées par des communautés de communes et un centre socio-culturel, avec un niveau de prestations apprécié des habitants,
- 6 situées dans un bureau de Poste, ont permis d'élargir l'offre de services et ainsi renforcer une présence postale essentielle dans certains secteurs.

Un véritable réseau de MSAP s'est donc développé à l'échelle du département, permettant d'améliorer l'accès des habitants et des entreprises aux différents services.



Environnement et transition énergétique

La qualité des milieux aquatiques reste une priorité forte pour l'État

Plusieurs actions marquantes en 2016

- ▀ La mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 et son programme de mesures décliné dans l'Ain par un plan d'actions opérationnel territorialisé. 600 actions menées, dont plus de 50% piloté par la direction départementale des territoires,
- ▀ le contrôle de l'assainissement collectif par le service de la police de l'eau avec 226 systèmes contrôlés et 76 présentant des non-conformités,
- ▀ la révision des zones vulnérables nitrates classant 123 communes, dont 51 nouvelles et 49 sortantes,
- ▀ la révision des zones sensibles au titre de la directive eaux résiduaires urbaines avec un zonage étendu à la vallée de l'Albarine,



- ▀ la préfiguration par les collectivités de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations accompagnée par l'État.

Mise en oeuvre de la transition énergétique



Comité de la méthanisation réuni à la direction départementale des territoires

Des actions des territoires à énergies positives pour la croissance verte ont été mises en œuvre, par le pays de Gex et le bassin de Bourg-en-Bresse Agglomération avec un soutien financier de deux millions d'euros pour chaque entité.

Dans la continuité du Grenelle de l'environnement et de la COP 21, la loi transition énergétique vise à conduire les territoires vers un modèle de développement décarboné, sobre en énergie. Elle concerne de nombreux domaines de notre cadre de vie (bâtiments, mobilités, énergies, déchets, etc) et se met en oeuvre localement à travers les plans climat énergie territoriaux. Les services de l'État accompagnent les territoires dans l'élaboration et le suivi de ces documents de planification stratégique. Treize intercommunalités sont concernées, dont deux déjà engagées dans cette démarche, le Haut -Bugey et le pays de Gex.

L'État accompagne le développement des projets d'énergies renouvelables : éolien, solaire, méthanisation, bois énergie. Il anime dans l'Ain, le comité de la méthanisation.

La direction départementale des territoires a, par ailleurs, engagé une démarche «Plan État exemplaire» sur le site Bourgmayeur.

Le soutien apporté par l'État aux investissements des collectivités territoriales a été renforcé

La dotation d'équipement des territoires ruraux, en augmentation de 52% depuis sa création en 2011, s'est établie en 2016 à 9 601 715 €.

Elle a permis de soutenir 175 projets concernant l'accessibilité et la mise aux normes de bâtiments publics, la construction ou la rénovation de groupes scolaires et la rénovation thermique d'équipements publics.



Inauguration des travaux d'aménagement et d'accessibilité à la mairie de Trévoux - DETR : 129 920 €

La création du fonds de soutien à l'investissement local a également favorisé les investissements des collectivités. 8 750 947 € ont été attribués aux communes et communautés de l'Ain pour financer 62 opérations.

Cette aide financière a permis de soutenir des projets d'équipements structurants nécessaires à l'attractivité et au développement des territoires (opérations de requalification de centre-ville, d'aménagement de pôle d'échanges et de construction d'équipements sportifs ou culturels).

À ces aides, s'ajoute le fonds national d'aménagement et de développement du territoire qui finance des projets d'investissement tels que la construction de maisons de santé pluriprofessionnelles mais aussi la participation au fonctionnement des maisons de services au public.



Bâtiment d'accueil du public - station de ski alpin à Hauteville-Lompnes - DETR : 26 073 €

La dotation globale de fonctionnement a poursuivi sa baisse :

- 11,47% pour les communes,
- 10,14% pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),
- 14,16% pour le Département.

Parallèlement, la contribution au redressement des finances publiques a progressé, passant de 15 640 500 € en 2015 à 15 684 794 € en 2016, auxquels s'ajoutent des prélèvements sur fiscalité de 130 539 € pour les communes et 1 163 925 € pour les EPCI ■

Cette tendance est néanmoins à nuancer en raison de l'accentuation de la péréquation pour les communes.

- la dotation de solidarité rurale a augmenté de 8,71%,
- la dotation nationale de péréquation de 6,71%,
- la dotation de solidarité urbaine de 8,34%.

Prévenir la radicalisation

L'état d'urgence a nécessité une forte mobilisation des forces de sécurité intérieure dans le cadre du plan Vigipirate, de la lutte contre la radicalisation et les filières terroristes, et de la crise migratoire.

Ainsi, la lutte contre la radicalisation s'est densifiée dans l'Ain, par le travail intensif de détection, la tenue régulière et rigoureuse de réunions de suivi, des dossiers pris en charge par les services de renseignement, l'accompagnement des familles, et des formations destinées aux professionnels de terrain.

Cette lutte s'est également traduite par le maintien des contrôles aux frontières intérieures de la France avec l'espace Schengen, qui a occasionné 1176 mesures de refus d'entrée sur le territoire national. Ces contrôles, opérés principalement par la police aux frontières, ont été marqués en 2016 par une forte présence de la douane ■

**Plate-forme téléphonique
d'assistance et d'orientation**

N° Vert 0800 005 696

**Service et appel gratuit d'assistance
aux familles et d'orientation.**

Le contrôle frontière permet une double dimension sécuritaire :

- le contrôle migratoire associé à la prévention de la menace terroriste par l'identification des personnes représentant un risque pour la sûreté de l'État,
- la lutte contre la fraude douanière et notamment la lutte contre l'importation en contrebande en France de marchandises prohibées ou la circulation illicite de capitaux.

L'État apporte son soutien aux victimes et familles

Plusieurs actions sont également engagées dans le cadre des contrats de ville. Parmi elles, l'AVEMA, opérateur qui agit sur mandat de l'État, intervient dans le cadre d'une action financée par le fonds interministériel de prévention de la délinquance, afin d'apporter une écoute et un soutien, voire un accompagnement social ou psychologique, aux proches et familles de radicalisés. Les situations sont pour le moment uniquement adressées par la cellule départementale pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles à l'AVEMA, en application d'un protocole signé avec la préfecture ■



Visite de Mme Juliette Méadel,
secrétaire d'État chargée de l'aide aux victimes

Dans la continuité du travail réalisé tout au long de l'année 2016, un comité local de suivi des victimes a été installé en ce début d'année en présence de la secrétaire d'État chargée de l'aide aux victimes.

Par ailleurs, pour diffuser une culture commune et dispenser des formations à tous les acteurs de terrain confrontés au phénomène de radicalisation, pour mieux le connaître et mieux le détecter, l'État a poursuivi une action de formation délivrée par l'association Formation ingénierie. Des modules de formation-action permettent d'apporter un socle de connaissances commun et de proposer des outils concrets aux professionnels de terrain pour parvenir à repérer les signaux de radicalisation, savoir agir et construire des réponses adaptées ■



L'engagement constant des services en faveur de la lutte contre la délinquance

Après cinq ans d'augmentation, les atteintes aux biens se stabilisent

Seul indicateur supérieur à la moyenne nationale, le nombre de cambriolage s'établit à environ dix par jour en 2016, en dépit du plan départemental de décembre 2013.

Fondée sur une logique de coproduction de la sécurité, la participation citoyenne, qui associe les communes, la population et les services de police et de gendarmerie, s'est étendue à 25 communes en 2016 et compte 71 conventions. De nombreux autres projets devraient se concrétiser en 2017 ■

Contre les cambriolages, les bons réflexes

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous vous absentez ?
Faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.

Informations et inscriptions dans votre commissariat ou votre brigade de gendarmerie.
Pour gagner du temps, remplissez le formulaire sur www.interieur.gouv.fr

Retrouvez tous les bons réflexes dans notre brochure et sur internet

ministère.intérieur
@Place_Beaudeau

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
POLICE NATIONALE

Développer les partenariats

Depuis plusieurs années, différents outils ont été conçus ou déclinés localement pour enrayer les phénomènes de délinquance, notamment les vols. Ils ont pour principe de faire participer des publics pas forcément habitués à se soucier de leur sécurité : les populations, certains professionnels, les institutions.

Ont ainsi été imaginées et mises en œuvre, entre autres les opérations tranquillité vacances, les opérations tranquillité entreprises, les opérations tranquillité agriculteurs, la participation citoyenne. Ces dispositifs donnent de bons résultats et amplifient la pleine efficacité aux réponses élaborées par bassin de délinquance.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique et les infractions économiques et financières connaissent également une diminution. En 2016, 159 victimes de vol sans violence de moins qu'en 2015 ont été recensées.

256 interventions des référents sûreté du groupement de gendarmerie et de la police nationale en matière de prévention situationnelle au profit des collectivités, des entreprises et commerces ou des exploitants agricoles ■

La progression du nombre de mineurs mis en cause est particulièrement importante en zone police où il atteint désormais 22%. Ce constat oriente le travail de prévention en direction des mineurs, sur la prise en compte des situations d'échec rencontrées par certains élèves lors de leur scolarité et sur les formations à la parentalité des familles en difficulté. Les violences et mauvais traitements à enfants augmentent également de 10% (17% en zone police). De la même manière, l'augmentation des violences sexuelles est très sensible puisqu'en hausse de 33%.



Les forces de sécurité ont bénéficié de davantage de moyens, humains et matériels.

La gendarmerie a vu ses effectifs renforcés. Le commissariat de police de Bourg-en-Bresse s'est agrandi et la direction interdépartementale de la police aux frontières (Ain/Haute-Savoie) a été installée dans l'Ain ■

Sécurité et défense civiles

Une année intense dans un contexte marqué par un accroissement de la menace terroriste

Les doctrines administratives et opérationnelles ont évolué

Le plan Vigipirate a été réformé à l'automne afin de mieux informer les citoyens sur le terrorisme, les mécanismes déployés pour faire face ainsi que les comportements qui protègent et qui sauvent. Le département a connu six changements de posture. Il est resté au niveau «sécurité renforcée – risque attentat».

Il comprend désormais trois niveaux qui permettent aux dispositifs de sécurité intérieure de s'adapter rapidement, en fonction de l'intensité de la menace terroriste :

- ▀ vigilance,
- ▀ sécurité renforcée – risque attentat,
- ▀ urgence attentat.

Un plan «organisation de la réponse de sécurité civile» (ORSEC) visant à répondre à des attentats de type multi-sites et à la prise en charge de nombreuses victimes a été élaboré.

Se préparer à la menace

Les forces d'intervention doivent être en capacité de faire face rapidement avec leurs propres moyens à tout type de menaces et disposer d'un haut niveau de préparation et de coordination pour intervenir. Un exercice départemental de gestion de crise concernant deux établissements scolaires en simultané a été réalisé dans cet objectif.

La sûreté constitue une nouvelle dimension de la protection des événements rassemblant du public. La conciliation entre la réglementation de la sécurité et les préconisations de sûreté a dû être renforcée. Ainsi, un guide opérationnel d'organisation des événements rassemblant du public a été élaboré dans l'Ain pour aider les organisateurs dans la préparation des manifestations. Il vise à déterminer les modalités d'une ingénierie territoriale de sécurité où le dialogue entre les organisateurs, les collectivités et les services de l'État doit permettre d'aboutir à une vision commune de la sécurisation des événements et des manifestations ■



Centre opérationnel départemental activé lors d'un exercice de sécurité civile

Les autres risques n'ont pas été oubliés pour autant

Le document départemental des risques majeurs a été mis à jour. Les dispositifs ORSEC «secours à de nombreuses victimes», «pandémie grippale», «rétablissement du réseau d'eau potable» et «gestion post-événementielle» ont été révisés.

Des exercices de sécurité civile ont été réalisés sur différentes thématiques : transport, circulation, risques naturels, sûreté radiologique.

Le centre opérationnel départemental piloté par le préfet a été activé lors d'un week-end difficile alliant neige et trafic sur notre réseau routier en mars, lors de la crise hydrocarbures en mai/juin, lors de la visite du président de la République et du passage du Tour de France en juillet.

Les maires ont été accompagnés dans la mise en oeuvre des plans communaux de sauvegarde ■



Sécurité routière

Une accidentalité défavorable dans l'Ain

L'année a été marquée par une très nette augmentation du nombre de tués, avec 59 morts (+ 55%) contrairement à la tendance nationale qui affiche une stabilité de la mortalité routière.

Années	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2015-2016	Taux de variation 2015-2016
Accidents	1 015	611	448	413	357	351	339	425	392	-33	-7,80%
Tués	99	77	54	45	39	39	43	38	59	21	55,30%
Blessés	1 483	858	665	587	500	504	477	587	582	-5	-0,90%

Une activité soutenue des forces de l'ordre

Année 2016	Alcool		Stupéfiants		Vitesse	Priorité		
	Nbre de dépistages	Infractions relevées	Nbre de dépistages	Dépistages positifs	Nbre excès vitesse hors CSA mobile	non arrêt au feu rouge	franchissement ligne continue	non arrêt au stop
Police	2 754	192	257	60	329	218	66	44
Gendarmerie	65 729	1 679	751	570	8 513	280	502	898
Total	68 483	1 871	1 008	630	8 842	498	568	942

Soutenir et organiser des actions de prévention pour sensibiliser les usagers de la route



Pôle sécurité routière
Etat - Département



Dans le cadre d'un partenariat exemplaire, l'État et le Département œuvrent conjointement au sein du Pôle sécurité routière pour mettre en œuvre une politique de prévention, de sensibilisation et d'information cohérente avec les enjeux prioritaires du département.

Dans le cadre du programme annuel d'actions de sécurité routière, le Pôle sécurité routière a soutenu en 2016 une soixantaine d'actions de sensibilisation et de prévention, grâce à une dotation d'environ 58 000 € (financée à parts égales entre l'État et le Département). Ce programme d'actions mobilise les forces de l'ordre, les collectivités, l'éducation nationale, le réseau d'intervenants bénévoles, les associations et les opérateurs.

Treize intervenants départementaux sécurité routière (IDSR) ont assuré environ 23 jours de présence bénévole sur des actions de prévention routière. À cela s'ajoute la campagne de sécurité dans les transports scolaires, pilotée par le Département, qui mobilise huit IDSR dans les classes de sixième à l'automne.

Sur l'enjeu prioritaire «deux-roues motorisés», l'action «trajectoires de sécurité», organisée à l'initiative de l'escadron départemental de sécurité routière de la gendarmerie a rassemblé 500 motards sur trente sessions.

Également, en partenariat avec les services de gendarmerie et de police, une journée «motards, à fond pour la sécurité» a été organisée à Bourg-en-Bresse.

Compte tenu de la très forte mortalité routière en 2016, l'accent a été mis en fin d'année 2016 sur la communication : clips vidéos thématiques projetés avant chaque séance au cinéma L'Amphi de Bourg-en-Bresse (50 000 spectateurs par mois), spots radios diffusés sur NRJ (17% d'audience sur le département) et spots YouTube ■

Sécurité sanitaire

La gestion du risque alimentaire a généré 1250 contrôles sur site et près de 390 000 inspections de conformité des viandes

Zoom sur les contrôles :

- ▀ restauration collective : 132
- ▀ établissements agro-alimentaires : 140
- ▀ remise directe aux consommateurs : 978
- ▀ investigations lors de suspicion d'intoxication alimentaire et lors d'alertes alimentaires.

Le respect des règles de protection animale est vérifié quotidiennement dans les abattoirs ■



Surveillance de la santé des animaux : 220 mises sous surveillance

La surveillance sanitaire des cheptels (résultats des prophylaxies, retour terrain) génère une gestion des suspicions des maladies réglementées.

- ▀ tuberculose bovine : 20 suspicions, toutes infirmées,
- ▀ salmonellose aviaire : 7 foyers dont 3 en poules pondeuses,
- ▀ fièvre catarrhale : 139 foyers déclarés,
- ▀ influenza aviaire hautement pathogène :
 - ▀ 1 suspicion en élevage,
 - ▀ 137 suivis sanitaires renforcés.
- ▀ brucellose bovine : 2 cas de suspicion non confirmés,
- ▀ leucose bovine : 1 suspicion infirmée,
- ▀ maladie de Newcastle : 1 suspicion infirmée.

Les cas de rage en France proviennent tous d'animaux contaminés à l'étranger. Les services vétérinaires effectuent le suivi d'animaux de compagnie importés illégalement ■

Protection animale en élevage : 59 enquêtes

La direction départementale de protection des populations s'est inscrite dans le plan d'action national 2016-2020 en faveur du bien-être animal. La réponse aux plaintes pour maltraitance animale nécessite de distinguer les cas de maltraitance avérée de ceux qui ne sont pas réglementairement reconnus comme tels.

Certification sanitaire des denrées et animaux transférés vers l'union européenne et les pays tiers : 8321 certificats délivrés ou supervisés

Les contrôles sanitaires permettent aux services vétérinaires et de la répression des fraudes de participer à la vie économique des entreprises en certifiant le statut des aliments et des animaux exportés.

Santé des végétaux

Le foyer d'août 2016 de capricornes asiatiques à Divonne-les-Bains a constitué le cinquième foyer français depuis 2003.

Les larves de ce coléoptère entraînent la mort des arbres-hôtes en trois à cinq ans. Autour du foyer, les mesures prises sont l'abattage et le broyage des arbres ainsi que la destruction dans un rayon de cent mètres des végétaux sensibles (600 arbres) conjuguées à une surveillance de tous les végétaux-hôtes dans un rayon de deux kilomètres ■



Plaquette réalisée par le service communication de Divonne-les-Bains
<http://fr.calameo.com/read/00063141054ff3228c007>

Modernisation de la préfecture

Préfectures Nouvelle Génération

En 2016, le réseau préfectoral s'est engagé dans une réforme structurelle majeure. Le «plan préfectures nouvelle génération» (PPNG), est précisé dans une directive nationale d'orientation des préfectures et sous-préfectures. Celle-ci trace une feuille de route des réorganisations à mener jusqu'en 2018 et répond aux besoins de modernisation, de simplification, d'accessibilité exprimés par les citoyens, et aux enjeux auxquels le pays fait face. Les modalités de délivrance des titres sont réformées en profondeur, mobilisant les nouvelles technologies ■

2016 est donc une année de transition.

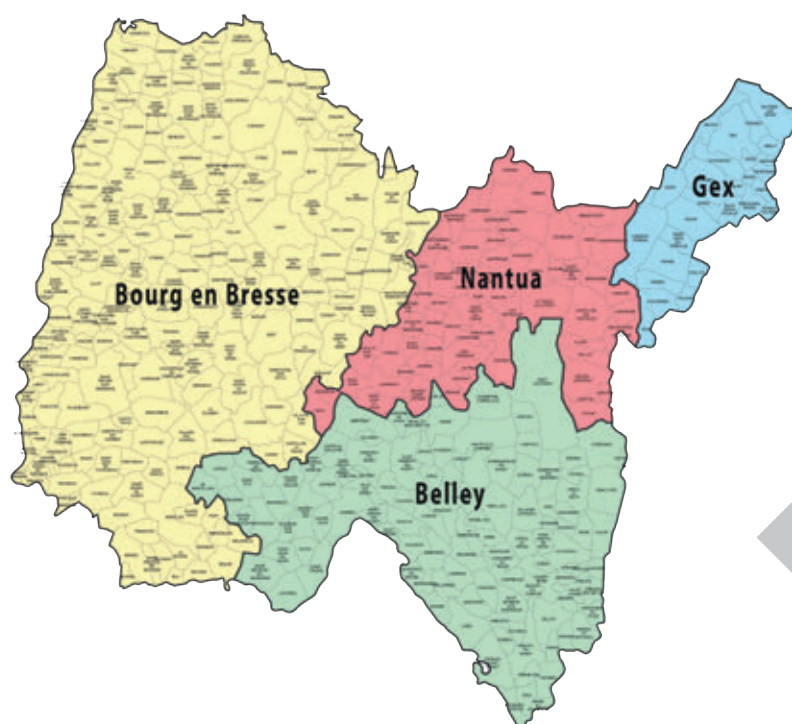
Les premières procédures dématérialisées sont mises à disposition des usagers. L'administration territoriale se prépare à la fin progressive de l'accueil des usagers et le transfert de l'instruction des dossiers à des centres de ressources et d'expertises de titres (plateformes dédiées).

**Dans l'Ain, plus de 30 agents du périmètre PPNG sont concernés.
Une stratégie d'accompagnement à la mobilité et de formation est déployée au niveau local.**

Dès mars 2017, les moyens dégagés seront partiellement réaffectés vers les missions régaliennes qui font la singularité du réseau préfectoral.

La lutte contre la fraude documentaire, la gestion locale de crise, et les moyens consacrés à la sécurité seront ainsi consolidés. Les priorités du contrôle de légalité seront recentrées sur les domaines à fort enjeu et l'activité de conseil.

Dans un contexte plus large de réforme de l'échelon infra-départemental, les trois sous-préfectures ont repensé leur organisation afin de mobiliser leurs compétences sur l'ingénierie territoriale au service d'une relation de proximité avec les collectivités et les élus. Les sous-préfectures des arrondissements Gex et de Nantua se sont regroupées dans une logique de mutualisation autour d'un unique sous-préfet d'arrondissement. Les limites d'arrondissement ont été révisées afin d'intégrer les périmètres des intercommunalités.





Lettre d'information des services de l'État dans l'Ain



@Prefet01



Gendarmerie de l'Ain



Police nationale de l'Ain



Services de l'État dans l'Ain
<http://www.ain.gouv.fr>

Conception et réalisation :
Préfecture de l'Ain, Bureau de la communication interministérielle,
Imprimerie préfecture de l'Ain.
Crédit photos : Stéphane Jourdan, Claire Decraux - Préfecture Ain,
Clara Vincent - DDCS, DDT 01, Aline Grolley - Mairie de Divonne-les-Bains,
Arnaud Bouissou - Terra, Pascal Xicluna - Ministère de l'agriculture
Impression : Imprimerie Préfecture de l'Ain



PRÉFET DE L'AIN